

EPT ParisEstMarne&Bois

AVIS AU PUBLIC

Enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local de l'Urbanisme (PLU) du PERREUX-SUR-MARNE

Le président de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois a prescrit par arrêté n°2020-A-549 du 13 octobre 2020 l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du PLU du Perreux-sur-Marne.

Celle-ci se tiendra du **lundi 02 novembre 2020 à 9h00 au mercredi 02 décembre 2020 à 17h00**.

Le Tribunal administratif de Melun a désigné, en qualité de commissaire-enquêteur, Madame Elyane TORRENT.

Le dossier est consultable par voie dématérialisée sur le site internet de la commune et à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/modif2-plu-leperreuxsurmarne>. Sous réserve d'événements liés au COVID-19, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, seront déposés au service urbanisme, au 4 Allée de Bellevue au Perreux-sur-Marne, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Il sera également possible de consulter le dossier depuis un poste informatique.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les consignant sur le registre d'enquête (papier) ;
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Madame le commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

Enquête publique sur le projet de modification n°2 du PLU du Perreux-sur-Marne,
Hôtel de ville

Place de la Libération / 98 avenue du Général de Gaulle
94170 LE PERREUX SUR MARNE

- soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante :
modif2-plu-leperreuxsurmarne@registredemat.fr ;
- soit en les consignant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :
<https://www.registredemat.fr/modif2-plu-leperreuxsurmarne> .

Sous réserve d'événements liés au COVID-19, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public au service urbanisme du Perreux-sur-Marne (4 Allée de Bellevue) pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales les :

- **Lundi 02 novembre 2020 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Mercredi 18 novembre 2020 de 14h00 à 17h00 ;**
- **Samedi 28 novembre 2020 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Mercredi 02 décembre 2020 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).**

Compte tenu du contexte sanitaire dans lequel l'enquête publique est organisée, le public devra veiller au respect du protocole sanitaire mis en place par la commune du Perreux-sur-Marne et devra notamment respecter les consignes suivantes :

- Se munir d'un masque ;
- Se désinfecter ou se laver les mains avant de consulter le dossier, le registre d'enquête ou la souris de l'ordinateur ;
- Se munir d'un stylo en vue de consigner ses observations sur le registre d'enquête ;
- Respecter les règles de distanciation physique ;
- Effectif limité à 9 personnes maximum dans la salle avec le commissaire-enquêteur (sous réserves des nouvelles dispositions édictées par la Préfecture du Val-de-Marne).

Le PLU du Perreux-sur-Marne a été dispensé par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) de la réalisation d'une évaluation environnementale.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la direction urbanisme du territoire ParisEstMarne&Bois, en mairie et sur le site internet de la commune pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, l'EPT pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des amendements au projet de modification du PLU. Le conseil de territoire se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU modifié.

Le Président de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois